

Une simple couleur

L'âme n'a pas de couleur ! La valeur d'une personne ne se mesure pas à son apparence, ses possessions, son origine ou sa couleur de peau mais à sa capacité à s'élever, à se lier aux autres et à vivre en harmonie avec ce qui l'entoure.

L'histoire que je vais vous raconter débute le 24 février 2022. La Russie attaque l'Ukraine. Deux réfugiés du même âge, tous deux à la frontière de la Pologne, fuyant les combats, connaissent deux destins tragiquement opposés. L'un est accueilli, soutenu et nourri. Elle s'appelle Katya. Elle a 21 ans. Elle étudie le graphisme. L'autre est battu, humilié, affamé. Il s'appelle Albagir. Il a 22 ans. Il étudie la médecine.

Leur différence ? Une simple couleur de peau. L'une est blanche. L'autre est noir. Katya est ukrainienne. Albagir est soudanais. Enfant, il a vu son pays natal, le Darfour, déchiré par la guerre. Il a alors fui à Khartoum, la capitale du Soudan, pour étudier la médecine. Mais Khartoum a rapidement sombré dans le chaos. Il s'est ensuite rendu à Moscou avec un visa d'étudiant pour suivre des cours dans une université privée. Mais après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, entraînant de sévères sanctions, Albagir a craint que son université ne soit ostracisée. Il a donc fui à nouveau. Il a un plan : voyager de la Russie à la Biélorussie, puis de la Pologne à l'Allemagne. Mais ce qu'il ignore alors c'est que la Pologne vient de renforcer sa frontière pour repousser les migrants venant de Biélorussie.

En effet, le 14 octobre 2021, le Parlement polonais a validé un amendement qui autorise le refoulement d'un migrant interpellé à la frontière, immédiatement après l'avoir franchie illégalement. Et ce, même s'il demande l'asile. Bien entendu, tous les États ont le droit de gérer leurs frontières conformément au droit international, mais à condition de respecter les Droits de l'homme, y compris le droit d'asile, prévu par la Convention de Genève de 1951, ratifiée par la Pologne.

Mais revenons au jour où la guerre éclate en Ukraine. Albagir est piégé dans la forêt à la frontière polonaise. Il fait nuit. Il fait froid. Il neige. Il est avec un petit groupe de réfugiés africains. Ils sont poursuivis par des gardes frontaliers, ils sont finalement attrapés et jetés dans un garage glacial. Un soldat biélorusse crie des insultes racistes et les agresse. « *Il nous a donné des coups de poing, des coups de pied, il nous a jetés à terre, il nous a frappés avec des bâtons.* » Albagir ajoute qu'un Kurde à la peau claire détenu dans le garage avec eux n'a pas été touché par le soldat.

Selon des groupes de défense des droits de l'homme, des dizaines de milliers de réfugiés sont repoussés entre la Pologne et la Biélorussie, piégés car incapables d'entrer dans l'un ou l'autre pays ou de rentrer chez eux. Ce qu'Albagir vit se répète d'innombrables fois, de la mer Méditerranée à la Manche, car les gouvernements européens ont rendu difficile l'entrée des migrants d'Afrique et du Moyen-Orient sur leur territoire – en recourant parfois à la force pour les en empêcher.

C'est la première fois que nous voyons un tel contraste dans le traitement entre les différents groupes de réfugiés. Katya a droit à un concert de piano, à des bols de bortsch et à un lit chaud. Elle peut désormais voler gratuitement dans toute l'Europe. « *Vous ne vous préparez pas émotionnellement au fait que le monde entier va vous soutenir* », déclare Katya. Albagir, lui, se demande : « *Pourquoi ne voit-on pas cette attention et cet amour ? pourquoi ? les Ukrainiens sont-ils meilleurs que nous ?* »

La réponse est simple : nous, Européens considérons les Ukrainiens comme étant « comme nous ».

N'est-ce pas là toute la définition du racisme ?

Le racisme est une forme de discrimination fondée sur l'origine ou l'appartenance ethnique ou raciale, qu'elle soit réelle ou supposée. Le racisme cherche à porter atteinte à la dignité et à l'honneur de la personne, à susciter la haine et à encourager la violence verbale ou physique.

Lorsqu'il conduit à une hiérarchie entre les groupes humains, qu'il devient un véritable système politique, tel l'apartheid en Afrique du Sud ou le nazisme du Reich allemand, il devient un crime du cœur et de l'esprit. Il abaisse, il salit, il détruit.

Le racisme n'est pas une opinion mais un délit.

Le système international de protection des Droits de l'homme dispose d'instruments juridiques qui obligent les États à garantir le respect des droits de tous les êtres humains, sans distinction de race, de sexe, de religion ou d'opinion politique. À ce titre, la Convention de Genève¹ ou la Convention européenne des droits de l'homme² sont perçues comme la boussole qui devrait guider les actions des États et des institutions supranationales en matière de protection des réfugiés.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne³, et notamment son article 21, ou encore la Convention internationale des Nations unies, dans son article 19, rappellent qu'est interdite toute discrimination fondée notamment sur la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales.

Or, bien qu'un grand nombre de traités, de déclarations et de conventions aient vu le jour pour assurer cette égalité juridique, il en est tout autrement en pratique. Tant que nous ne changerons pas notre regard sur l'étranger, tant que l'identité dominante percevra la différence comme une menace, l'humanité ne progressera pas.

L'Union européenne s'est bâtie sur un idéal de paix et de solidarité. Dans ses *Mémoires*, Jean Monnet, père fondateur de l'Union européenne écrivait que « *l'égalité est essentielle dans les rapports entre les peuples. Il n'y a pas de paix durable lorsqu'elle est fondée sur la discrimination* ».

Albagir rêve de devenir médecin et d'écrire un livre sur ce qu'il vient de vivre. Il dit qu'il n'arrive toujours pas à croire que des personnes instruites, issues de pays relativement prospères, traitent ainsi des personnes dans le besoin. « *Toute l'Europe dit qu'il y a des droits pour chaque être humain et nous n'avons pas vu cela.* »

L'histoire d'Albagir et de tous les autres montre le déficit du processus intégrateur européen.

¹ Les Conventions de Genève adoptées le 12 août 1949 sont au nombre de quatre : la quatrième est relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (N.D.E.).

² La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, plus connue sous le nom de « Convention européenne des droits de l'homme », est un traité du Conseil de l'Europe adopté le 4 novembre 1950 et entré en vigueur le 3 septembre 1953 (N.D.E.).

³ La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne a été proclamée lors du Conseil européen de Nice, le 7 décembre 2000 (N.D.E.).

En mai 2022, plus de cent millions de personnes étaient déracinées à travers le monde en raison de persécutions, de conflits, de violences, de violations des droits humains. Mais ce n'est rien comparé aux réfugiés climatiques à venir. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, jusqu'à 1,2 milliard de personnes pourraient fuir leurs pays devenus invivables en raison de conditions climatiques létales en 2050.

« Nous n'avons qu'une planète pour vivre. Nous devons nous comprendre et nous respecter, vivre en paix les uns aux côtés des autres et illustrer ce que nos traditions respectives nous offrent de meilleur. Ce n'est pas aussi simple que nous le voudrions. Raison de plus pour nous y employer avec plus d'ardeur, y mettre tous nos moyens et y engager tout notre cœur. » Les paroles de Kofi Annan n'ont jamais autant résonné qu'aujourd'hui.

Le temps de la prise de conscience devrait être désormais révolu. Il est temps d'agir, tous ensemble. *« Nous ne ferons pas un monde différent avec des gens indifférents. »*

Depuis l'esclavage et la controverse de Valladolid, il a fallu des siècles pour que l'homme noir soit considéré comme un homme à part entière et non un animal ou un sous-homme. L'histoire aurait dû nous apprendre qu'aucune muraille de Chine ne résiste aux grandes invasions.

Rappelons-nous qu'être homme, c'est contribuer, chacun portant sa pierre, à bâtir le monde et non à dresser des murs réels ou intérieurs.

Les petits cours d'eau faisant les grandes rivières, reconsidérons, avec honnêteté et dignité, le cas d'Albagir.

Il ne faut pas être soudanais pour s'identifier à Albagir.

Il ne faut pas être migrant pour ressentir la détresse et ce besoin de fraternité.

Il ne faut pas être noir pour lutter contre le racisme.

L'âme n'a pas de couleur.